

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 04 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 juillet à 20h, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne, dûment convoqué le 28 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Hubert POGU, Fabienne RABILLER, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Martial RICHARD qui donne pouvoir à Vanessa BROCHARD, Alain BOUCHER qui donne pouvoir à Daniel BONNET, Marie-Françoise VALIN qui donne pouvoir à Nelly BACHELIER, Solène GODARD qui donne pouvoir à Myriam VERDIÉ, Agnès MARTIN-HERBOUILLER qui donne pouvoir à Christian JABIER, Germaine BOSSIS qui donne pouvoir à Evelyne RAULET.

Madame le Maire, Nelly SORIN, constate que le quorum est atteint.

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 mai 2024.

ENFANCE

1. Approbation du Projet Educatif Territorial 2024-2026

FINANCES

2. Fixation de tarifs de la restauration scolaire au 1^{er} septembre 2024

PERSONNEL

3. Suppression et création d'emploi – service administratif

CONSEIL MUNICIPAL

4. Modification des commissions municipales

DÉLÉGATIONS DU MAIRE

5. Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Le PEDT contribue à la réussite et à l'épanouissement des enfants.

Le PEDT s'adresse à tous les enfants de la commune et est établi pour 3 ans, dans le cadre d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Objectifs :

- Mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et ceux des activités proposées en dehors du temps scolaire. Le PEDT doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.
- Favoriser les échanges entre les acteurs tout en respectant les domaines de compétences de chacun, contribuer à une politique de réussite éducative, de lutte contre les inégalités scolaires et d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.
- Renforcer les relations au sein de la communauté éducative : élus, enseignants, animateurs, familles...

Le Projet Educatif de Territoire de Vieillevigne a été élaboré par un groupe de travail réunissant l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. :

- Equipe enseignante des écoles Paul-Emile-Victor et Sainte Jeanne d'Arc
- Représentants de l'Amicale Laïque de l'école Paul Emile Victor
- Représentants du Conseil d'Ecole de l'école Paul Emile Victor
- Représentants de l'APEL de l'école Sainte Jeanne d'Arc
- Représentants de l'OGEC de l'Ecole Sainte Jeanne d'Arc
- Représentants de l'Association Les Loustics
- Le Maire, l'Adjoint aux Affaires Scolaires et les membres de la Commission municipale Enfance Jeunesse
- Les services municipaux : direction Générale et direction Vie Scolaire

Le Projet Educatif de Territoire de Vieillevigne établit les chantiers éducatifs retenus, les acteurs mobilisés pour la mise en œuvre du projet, la place des parents, les actions d'information et de communication, l'organisation des temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires.

Ce PEDT s'inscrit dans la continuité des actions déjà menées au sein du PEDT précédent 2021-2024 et développe de nouveaux axes de travail tels que :

- Renforcer la continuité éducative entre les services
- Favoriser l'inclusion des enfants en situation d'handicap
- Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le Projet Educatif de Territoire 2024-2027 pour la commune de Vieillevigne, tel qu'annexé à la présente délibération.

DCM2024.07.04-043 Fixation des tarifs de restauration scolaire au 1^{er} septembre 2024

7.1.6

VU l'augmentation des tarifs de restauration scolaire présentée par CONVIVIO du fait du contexte inflationniste,

CONSIDERANT que la commune ne souhaite pas faire porter la totalité de la charge des augmentations successives aux familles, la Commission Affaires scolaires a décidé qu'une prise en charge partielle des augmentations successives serait supportée par la commune,

VU l'avis de la Commission Affaires scolaires du 20 juin 2024, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2024 :

	TARIFS PAR REPAS APPLIQUES A PARTIR DU 1^{er} SEPTEMBRE 2024	
	Maternelle	Primaire
Inscrits réguliers et occasionnels	4,80 €	4,95 €
Adultes	6,53 €	

Un forfait mensuel sur 10 mois sera applicable à chaque famille, d'un montant de 1,40 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, avec 24 VOIX POUR Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, Hubert POGU, Fabienne RABILLER, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET.

3 ABSTENTIONS : André LEBRETON, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

- APPROUVE les tarifs des repas pour la restauration scolaire applicables à partir du 1^{er} septembre 2024 pour les élèves fréquentant les restaurants scolaires Paul Émile Victor et Paul Cézanne.

	TARIFS PAR REPAS APPLIQUES A PARTIR DU 1^{er} SEPTEMBRE 2024	
	Maternelle	Primaire
Inscrits réguliers et occasionnels	4,80 €	4,95 €
Adultes	6,53 €	

DCM2024.07.04-044 Suppression et la création d'un emploi inscrit au tableau des effectifs – service administratif

4.1.1

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction publique ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Technique en date du 31 mai 2024

Vu le tableau des effectifs,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'attestation de réussite à l'examen professionnel d'avancement de grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe. Il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- SUPPRIME, à compter du 1^{er} juin 2024, un emploi correspondant au grade d'adjoint administratif territorial à temps complet au service administratif.
- CRÉÉ, à compter du 1^{er} juin 2024, un emploi correspondant au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet au service administratif.
- MODIFIE le tableau des effectifs suivant :

Service administratif				
GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
Adjoint administratif territorial	C	1	0	TC
Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	C	0	1	TC

- INSCRIT au budget les crédits correspondants ;
- AUTORISE l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

DCM2024.07.04-045 Composition des commissions municipales – Modification n°4

5.2.6

VU l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales CGCT,

VU la délibération du Conseil municipal du 11 juin 2020,

VU l'article 7 du Règlement intérieur adopté par délibération du 5 novembre 2020,

Le Conseil municipal par délibération du 11 juin 2020 a créé les Commissions municipales en application de l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales. Ces commissions permettent aux conseils municipaux de former des commissions composées d'élus municipaux, chargées d'étudier les questions soumises au Conseil. Dans les communes de 1000 habitants et plus, ces commissions sont composées dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des sièges au sein du Conseil.

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil municipal du 10 novembre 2022 modifiant la composition des commissions municipales,

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil municipal du 14 septembre 2023 modifiant la composition des commissions municipales,

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil municipal du 25 janvier 2024 modifiant la composition des commissions municipales,

Suite à la démission de Madame Morgane BONNET, conseillère municipale, et l'intégration de Madame Fabienne RABILLER en tant que nouvelle élue, il convient d'actualiser la composition des commissions municipales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CONSERVE les commissions telles que créées par délibération du 11 juin 2020 et modifiées par délibérations du 10 novembre 2022, du 14 septembre 2023 et du 25 janvier 2024,
- DESIGNER les membres de chaque commission, tel qu'indiqué dans les tableaux qui suivent.

1	FINANCES	
1	Présidente	Nelly SORIN
2	Membres	Bruno JAUNET
3		Agnès MARTIN-HERBOUILLER
4		Martial RICHARD
5		Daniel BONNET
6		Christian JABIER
7		Myriam VERDIÉ
8		Joël PHELIPPON
9		Germaine BOSSIS
10		Fabienne RABILLER

2	PERSONNEL COMMUNAL	
1	Présidente	Nelly SORIN
2	Membres	Christian JABIER
3		Bruno JAUNET
4		Sophie PACÉ
5		Nelly BACHELIER
6		Sylvain MOULET

3	ECONOMIE VIE LOCALE	
1	Présidente	Nelly SORIN
2	Adjoint	Daniel BONNET
3	Membres	Bruno JAUNET
4		Nicolas GILLIER
5		Martial RICHARD
6		Sylvain MOULET
7		Sophie PACÉ

4	URBANISME HABITAT	
1	Présidente	Nelly SORIN
2	Adjoint	Daniel BONNET
3	Membres	Julien LESCASSE
4		Bruno JAUNET
5		Martial RICHARD
6		Christian JABIER
7		Vanessa BROCHARD
8		Sylvain MOULET
9		Evelyne RAULET
10		Hubert POGU

5	COMMUNICATION	
1	Présidente	Nelly SORIN
2	Adjointe	Nelly BACHELIER
3	Membres	Vanessa BROCHARD
4		Marie-Françoise VALIN
5		Adrien REMAUD
6		Nicolas GILLIER
7		Daniel BONNET
8		Sylvain MOULET
9		Evelyne RAULET
10		Germaine BOSSIS

6	EVENEMENTIEL	
1	Présidente	Nelly SORIN
2	Adjointe	Nelly BACHELIER
3	Membres	Adrien REMAUD
4		Nicolas GILLIER
5		Myriam VERDIÉ
6		Solène GODARD
7		Alain BOUCHER
8		Isabelle CHANTRY
9		Evelyne RAULET
10		Hubert POGU

7	VIE SOCIALE - SOLIDARITE	
1	Présidente	Nelly SORIN
2	Adjointe	Marie-Françoise VALIN
3	Membres	Christian JABIER
4		Isabelle CHANTRY
5		Agnès MARTIN-HERBOUILLER
6		Nelly BACHELIER
7		Daniel BONNET
8		Marie-Reine LANGLOIS

8	AFFAIRES SCOLAIRES – ENFANCE - JEUNESSE	
1	Présidente	Nelly SORIN
2	Adjoint	Christian JABIER
3	Membres	Adrien REMAUD
4		Solène GODARD
5		Agnès MARTIN-HERBOUILLER
6		Myriam VERDIÉ
7		Joël PHELIPPON

9	BATIMENTS COMMUNAUX	
1	Présidente	Nelly SORIN
2	Adjoint	Martial RICHARD
3	Membres	Damien MECHINEAU
4		Julien LESCASSE
5		Daniel BONNET
6		Alain BOUCHER
7		André LEBRETON
8		Hubert POGU

10	VOIRIES - RESEAUX	
1	Présidente	Nelly SORIN
2	Adjoint	Martial RICHARD
3	Membres	Damien MECHINEAU
4		Bruno JAUNET
5		Daniel BONNET
6		André LEBRETON
7		Hubert POGU

11	CULTURE - PATRIMOINE	
1	Présidente	Nelly SORIN
2	Adjointe	Catherine BROCHARD
3	Membres	Marie-Françoise VALIN
4		Christian JABIER
5		Sophie PACÉ
6		Adrien REMAUD
7		Marie-Reine LANGLOIS
8		Isabelle CHANTRY
9		Germaine BOSSIS
10		Fabienne RABILLER

12	ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE - DD	
1	Présidente	Nelly SORIN
2	Adjointe	Catherine BROCHARD
3	Membres	Sophie PACÉ
4		Vanessa BROCHARD
5		Julien LESCASSE
6		Martial RICHARD
7		André LEBRETON
8		Isabelle CHANTRY
9		Germaine BOSSIS
10		Hubert POGU

13	SPORTS - ASSOCIATIONS	
1	Présidente	Nelly SORIN
2	Adjoint	Alain BOUCHER
3	Membres	Julien LESCASSE
4		Solène GODARD
5		Nicolas GILLIER
6		Daniel BONNET
7		Joël PHELIPPON
8		Evelyne RAULET

DCM2024.07.04-046 Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

9.1.5

Le Conseil municipal est informé des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par délibération du 11 juin 2020 :

4- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

DATE	FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT HT
13/05/2024	Panofrance	Revêtement de sol pour la salle des Cro'Mignons à l'espace Paul Cézanne	4 538,56 €
21/05/2024	Sogelink	Logiciel DICT.FR pour les services techniques	1 610,40 €
06/06/2024	Matériaux Bouteau	Carrelage rue des Champs	1 239,66 €
06/06/2024	Xéfi Nantes Sud	Réparation ordinateurs école publique Paul Emile Victor	1 211,00 €
06/06/2024	Sarl Boursier	1 broyeur d'accotement	7 900,00 €
06/06/2024	Imiso	Création de cloisons et blocs-portes salle des Cro'Mignons à l'espace Paul Cézanne	4 521,00 €
11/06/2024	Gadais	Démolition des jardinières place des fêtes	2 978,40 €
13/06/2024	Texxium	Bidons nettoyage façade salle Trianon	1 632,30 €
18/06/2024	Amiaud	Remise en conformité de plusieurs bâtiments	6 974,03 €
DATE	FOURNISSEUR	OBJET	MONTANT HT
21/06/2024	VFE	Fourniture et pose de mâts pour caméras (vidéoprotection)	1 230,00 €
21/06/2024	Goupil	Réparation du goupil	2 317,11 €
21/06/2024	Naospan	Fourniture de cloisons pour la salle des Cro'Mignons à l'espace Paul Cézanne	2 232,20 €
21/06/2024	Sagelec	Produits d'entretien pour les sanitaires publics	1 678,10 €
21/06/2024	Atech	6 poubelles pour le centre bourg	2 707,90 €

6- De passer les contrats d'assurance

Madame le Maire a signé l'acte d'engagement, concernant le contrat d'assurance dommages aux biens, prenant effet au 15/06/2024.